

Projet Qualité-Risques 2025-2030

Fiche action n°28 : Promouvoir et engager la communauté médicale quant au pilotage de la démarche EPP

Axe stratégique	Axe 2 : Poursuivre la dynamique d'amélioration continue
Objectif opérationnel	Objectif F : Pérenniser les démarches d'évaluation des pratiques et renforcer le suivi des plans d'actions associés
Pilote de l'action	Équipe qualité-risques
Priorité(s) du PTSM/PMP	Sans objet
Population cible	Toute population de patients
Périmètre territorial	Local
Contexte	<p>L'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la HAS et inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques. Cette démarche poursuit l'objectif de la mise en œuvre d'une culture de la pertinence des soins et du résultat. Elle est promue et appuyée par la CME.</p> <p>Un Comité de pilotage EPP CHL assure l'identification des thématiques de prise en charge à traiter selon cette démarche. Il assure le suivi des groupes EPP et des actions d'amélioration qui découlent de leurs travaux.</p>
Description	Rendre accessible et valoriser la démarche EPP auprès de la communauté médicale et des professionnels
Étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des points réguliers sur la démarche EPP (points d'étape sur les thèmes traités, perspectives sur de nouveaux thèmes et besoins en pilotage médical) en CME, et lors des temps institutionnels médicaux de pôle, en impliquant le médecin coordonnateur de la gestion des risques et les médecins référents qualité de pôle (pilote action : PCME-Direction qualité ; échéance : dans la continuité des précédentes interventions jusqu'en 2030)

	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer régulièrement sur la démarche EPP (pilote action : Direction qualité ; échéance : 2025) - Valoriser la démarche EPP dans le cadre de l'obligation DPC (pilote action : Direction qualité ; échéance : 2025) - Revoir la partie de l'En-Tête consacrée à la démarche EPP et faciliter l'accès aux ressources EPP (comptes-rendus du comité de pilotage EPP, fiches méthodes et chartes EPP, trames de comptes-rendus et de plans d'actions...) sur l'En-Tête et/ou sur un dossier réseau partagé (pilote action : Direction qualité ; échéance : 2026) - Structurer et dynamiser les appels à projets EPP auprès de la communauté médicale et des équipes : mise à disposition et diffusion régulière : d'éléments de contexte et de données internes sur des pratiques spécifiques à forts enjeux d'amélioration sur les résultats et la pertinence des soins (potentielles EPP), de synthèses sur les méthodes EPP... Faciliter le retour des médecins et des professionnels sur leurs projets d'EPP (fiche projet) (pilote action : Direction qualité ; échéance : 2026) - Promouvoir la méthode RMM : inciter les médecins, ressources ou référents sur des pratiques ciblées, à la conduite de RMM en leur fournissant des fiches de synthèse des EIG-EI permettant la reprise des cas cliniques (pilote action : Direction qualité ; échéance : 2026)
Partenaires	Sans objet
Moyens	Sans objet
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'EPP et de réunions des groupes EPP - Nombre de fiches projets EPP